



COMMUNE D'ESCHAU

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2026/08

REGLEMENT DE CONSULTATION

**Travaux de bardage, d'étanchéité et bac acier sur
quatre édicules de toiture à l'ALSH.**

**Date et heure de réception des offres :
Lundi 14 septembre 2026 à 12h00**

1 - Objet de la consultation

Nature de l'ouvrage : Rénovation de quatre édicules de toiture à la suite d'un sinistre

Lieu du chantier : ALSH, Les Petits Loups, 11 rue de la Place des Fêtes – 67114 ESCHAU

Période d'exécution du chantier : selon le planning prévisionnel

2 - Conditions

2.1 - Mode de consultation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'entamer des négociations avec les trois candidats les mieux classés au vu des critères de sélection des offres.

2.2 - Maîtrise d'œuvre

Le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre est :

M. associés architectes

9 Rue Jean-Marie Lehn

67 120 MOLSHEIM

Tel : 03.88.38.24.68

contact@m-associés-architectes.fr

2.3 – Coordination

M.associés architectes

9 Rue Jean-Marie

Lehn

67 120 MOLSHEIM

Tel : 03.88.38.24.68

contact@m-associés-architectes.fr

2.4 - Contrôle technique

APAVE – AGENCE ALSACE FRANCHE COMTE

2 Rue de l'électricité

67 550 VENDENHEIM

batiment.alsace@apave.com

2.5 – Coordination sécurité – Protection de la santé – sans objet

Travaux en lot unique, un coordinateur SPS pourra être désigné ultérieurement.

2.5 - Décomposition en lots – sans objet

2.6 - Allotissement des travaux – sans objet

2.7 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.8 - Variantes par rapport au délai d'exécution

Aucune variante n'est autorisée.

2.9 - Délai d'exécution

Le délai global d'exécution est précisé dans le planning PRO joint au dossier d'appel d'offre.

2.10 - Délai de validité des offres

Il est fixé à 120 jours à compter de la remise des offres. Passé ce délai l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

3 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plate-forme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur, accessible uniquement à l'adresse suivante

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues.).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le DCE comprend :

- L'acte d'engagement et ses annexes, en cas de sous-traitance (AE)
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),.
- Le Planning prévisionnel des travaux
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Les Pièces graphiques,
- Le RICT,

La commune d'Eschau peut apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard le lundi 7 septembre 2026. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

4 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

4.1 – éléments nécessaires à la sélection des candidatures

Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1 et R. 2143-3 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

- La Lettre de candidature (DC1) et la Déclaration du candidat (DC2), ces documents sont disponibles gratuitement sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

- La description des moyens en matériel et en personnel du candidat
- Le Chiffre d'affaires des trois dernières années.
- Les références précises du candidat pour des prestations similaires et datant de moins de cinq ans et indiquant les coordonnées des personnes pouvant être contactées, notamment les références en rapport avec la présente consultation.
- Les attestations d'assurance professionnelle à jour, civile et décennale
- Le candidat peut également produire tous documents lui permettant de faire la preuve de sa capacité.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2 – éléments nécessaires au choix de l'offre

1. L'Acte d'engagement (AE) joint au dossier complété, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché. Il sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
4. Les pièces graphiques,
5. La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) jointe au dossier complété, datée et signée,
6. Le Planning PRO signé,
7. Un mémoire technique indiquant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations demandées, fiches techniques des produits, technique de mise en œuvre, les compétences et moyens humains affectés au chantier, les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour favoriser le développement durable,
8. L'attestation de visite

4.3 - Critères de sélection

Sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Sélection des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères de sélection des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **le prix (40%)**
Notation de 0 à 40 suivant la formule : [montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre considérée].

- **la valeur technique (60%) dont :**

- *25% Moyens matériels, humains et références, proposés pour réaliser l'opération :
Les notes iront de 0 à 25 allant d'une offre insuffisante à adaptée.*
- *30% Produits et procédés techniques que le candidat propose pour la réalisation des travaux :
Les notes iront de 0 à 30 allant d'une offre insuffisante à adaptée.*
- *5% Développement durable :
Les notes iront de 0 à 5 allant d'une offre insuffisante à adaptée.*

S'il devait y avoir une égalité dans la notation finale, l'entreprise ayant la meilleure note technique sera mise en avant.

Négociations

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'entamer des négociations avec les trois candidats les mieux classés au vu des critères de sélection des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

A défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution de l'accord cadre et visés à l'article R2144-7 dudit code.

Les attestations d'assurance décennale et RC mise à jour pourront également être produites dans le même délai.

4.4 - Précisions

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée et sa teneur complétée,
- soit lorsque l'offre paraît anormalement basse,
- soit dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires, décomposition du prix forfaitaire).

5 - Visite des lieux

Visite de site obligatoire avec inscription préalable à l'adresse mail ctm@eschau.fr ou par téléphone au 03.88.64.81.70.

- Lundi 27 juillet 2026 à 9h00
- Lundi 17 août 2026 à 9h00
- Mardi 01 septembre 2026 à 9h00

6 - Date limite de réception des offres

La transmission des offres doit se faire par voie électronique à l'URL suivant : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au :

Lundi 14 septembre 2026 à 12 heures

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les offres transmises après cette date ne seront pas retenues.

7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Cette demande doit intervenir au plus tard au plus tard **le vendredi 4 septembre 2026 à 17h00**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

8 – Procédure de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.